

LA SITUATION ACTUELLE

Entre belle découverte pour certains et ras-le-bol pour d'autres, nous devons, en toute objectivité, constater que **le télétravail lié à la crise sanitaire nous a permis d'assumer nos livrables, les négociations avec nos fournisseurs, les discussions avec nos clients...** Il paraît même qu'il augmente la productivité des salariés !

Nous reprendrons bientôt un rythme de présence sur site plus régulier, mis en œuvre en cohérence avec les préconisations sanitaires.

Au-delà de ce retour en présentiel qui doit rester progressif, **la CFTC considère qu'il est nécessaire de revoir notre accord télétravail** qui prendrait en compte les propositions suivantes.

LA POSITION DE LA CFTC

La CFTC propose la mise en œuvre du télétravail équilibré :

- **une plus grande flexibilité** : jours, horaires décalés, ½ journée
- **un contrat de confiance** entre le salarié et le Manager
- **le volontariat** et la notion de réversibilité (changements possibles)
- **des objectifs et des livrables définis** lors de l'entretien annuel et une revue régulière incluant le **ressenti des salariés**
- **la négociation d'une indemnité d'installation** (écran, fauteuil...) et d'un forfait mensuel

La CFTC demande une clarification concernant la mise en œuvre des aménagements futurs des bureaux et l'ouverture de la négociation concernant le télétravail

CFTC'est PROPOSER DE NOUVEAUX MODÈLES !